

**Fiche AFOM Occitanie OS G : Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales**

<p><b>Interne</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La population salariée agricole, plus jeune que les exploitants, est un vivier de ressources humaines (128 000 salariés agricoles en 2013) sur lequel capitaliser (bergers, salariés des CUMA et des structures d'appui et de conseil, etc.).</li> <li>• De plus en plus d'agriculteurs (dont des jeunes) s'installent hors cadre familial, après d'autres expériences professionnelles, avec des compétences diversifiées, potentiellement avec des capitaux.</li> <li>• Après une régression continue entre 2006 et 2012, le nombre d'installés repart à la hausse<sup>ii</sup>. Cette hausse est principalement le fait d'agriculteurs qui s'installent après 40 ans<sup>iii</sup> et d'agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent sans aides<sup>iv</sup>, témoignant de la capacité de notre territoire de permettre à tous et à toutes de s'installer.</li> <li>• La part des femmes dans les chefs d'exploitation s'établit à la moyenne nationale<sup>v</sup>, mais leur part dans les installations augmente ces dernières années : elles sont désormais à l'origine d'environ 40% des installations.</li> <li>• Le développement important des structures coopératives et collectives (groupements d'employeurs) facilite l'accès au métier (notamment hors cadre).</li> <li>• La diversité des territoires et des filières (dont certaines à forte valeur ajoutée) rend l'agriculture d'Occitanie attractive et attire des profils de nouveaux installés très variés<sup>vi</sup>.</li> <li>• Cette diversité est également source d'une grande complémentarité entre les territoires, qui peut donner lieu à des partenariats intéressants (mobiliser l'herbe et les surfaces propices aux cultures de protéagineux en plaine pour nourrir les animaux situés en zone de montagne, etc.).</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Près de la moitié des agriculteurs sont âgés de plus de 55 ans<sup>vii</sup>. Ceci peut faire craindre une évolution négative du taux de renouvellement<sup>viii</sup>, alors qu'un exploitant sur trois n'est d'ores et déjà pas remplacé. On note toutefois de fortes disparités infrarégionales.</li> <li>• L'installation sous forme sociétaire (SCIC, CAE, SCOP, SCA) demeure minoritaire (même si elle est plus élevée parmi les installations aidées)<sup>ix</sup> alors qu'elle facilite l'accès au métier</li> <li>• S'installer nécessite de plus en plus de capitaux (agrandissement des structures<sup>x</sup>, prix du foncier, accès au crédit, etc), et l'accès à la terre limite fortement les installations, notamment hors cadre. Le faire valoir direct est très développé<sup>xi</sup>, surtout en cultures pérennes, accentuant le poids du coût des installations sur le renouvellement des générations.</li> <li>• Les compétences aujourd'hui détenues par les entrepreneurs (par l'enseignement, la formation, l'environnement professionnel) sont inférieures à celles requises (ex. organisation du travail, logique entrepreneuriale, adaptation face au changement climatique et transition agro-écologique) et pas suffisamment actualisées au cours de la carrière.</li> <li>• Il peut exister certains freins à l'acceptation du conseil, notamment dans le secteur agricole, et des difficultés à atteindre l'ensemble du public visé.</li> <li>• Le secteur manque d'attractivité pour les nouvelles générations en raison des risques qu'il comporte, de ses faibles revenus, des conditions de travail, des risques psycho-sociaux, du manque d'infrastructures et de services et d'emplois pour les conjoints en zones rurales.</li> <li>• Les installations aidées ne sont pas les plus intensives en emploi. Toutefois, les productions spécialisées et la viticulture occupent à elles seules 74% des ETP en 2016. La sous-représentation de ces filières dans les bénéficiaires DJA<sup>xii</sup> tend donc à accentuer ce constat.</li> <li>• La proportion des exploitations gérées par des cotisants solidaires (31% en 2017) et des installations à titre secondaire (1/3)<sup>xiii</sup> est importante alors même que les dispositifs d'accompagnement sont peu orientés vers ces publics.</li> </ul>
<p><b>Externe</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emergence de projets d'installation innovants sur les territoires (collectifs, multi-filières, etc.)</li> <li>• Le programme d'accompagnement à l'installation-transmission, en amont des aides à l'installation (émergence du projet et diagnostic technico-économique, mais aussi accompagnement des collectivités à l'échelle des territoires), puis les aides à l'installation et à l'investissement améliorent la structuration des projets et leur pérennisation. Ces outils sont complémentaires.</li> <li>• L'accompagnement collectif, en favorisant l'échange entre pair, améliore le transfert de connaissance et peut participer à la qualité des projets d'installation.</li> <li>• Les instruments financiers (ex. fonds de garantie) et le portage du foncier par des tiers (ex. collectivités) se développe pour accompagner et financer l'installation. La création d'un fond foncier est actuellement à l'étude en Occitanie</li> <li>• La demande en produits locaux crée des débouchés et peut faciliter le développement de projets d'installation.</li> <li>• Un réseau dense et diversifié d'acteurs locaux, ainsi que les acteurs de l'aval, se mobilisent pour encourager le renouvellement des générations.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La DJA ne porte que sur un tiers des installations, principalement en raison des contraintes administratives et du critère d'âge. Le défi du renouvellement nécessite d'accompagner les projets d'installations dans toute leur diversité et donc d'investir plus de moyens, au-delà de la seule DJA.</li> <li>• L'accompagnement des projets d'installation n'intervient pas encore suffisamment en amont et n'est pas organisé pour accompagner les porteurs de projet qui disposent de peu de moyen. Il est également difficile d'accompagner les projets d'installation qui émanent de personnes qui ne sont ni demandeur d'emploi, ni issus du milieu agricole.</li> <li>• Le prix moyen des près et terres libres s'élève à 7 090 €/ha (+18%/moyenne nationale). Il a été multiplié par 2 entre 1998 et 2018<sup>xiv</sup>. La forte concurrence sur le foncier (artificialisation, mesures compensatoires, etc.) pénalise l'installation et le maintien des exploitants<sup>xv</sup>. La spéculation foncière affecte l'accessibilité des terres, au-delà du seul milieu périurbain.</li> <li>• Les menaces qui pèsent sur le renouvellement des générations impactent globalement l'économie agricole car le maintien de notre capacité de productions conditionne le potentiel d'approvisionnement des coopératives et donc la rentabilité de leurs outils de production.</li> <li>• Le réchauffement climatique impacte le renouvellement des générations, notamment car l'accès à l'eau devient de plus en plus prégnant dans les projets d'installation, et le risque incendies est de plus en plus important.</li> <li>• Le manque d'attractivité de certains métiers et territoires entraîne la disparition de savoir-faire et se heurte au développement de certaines entreprises en milieu rural (bucheronnage, scieries, etc.)</li> <li>• Les difficultés de recrutement observées en milieu rural peuvent constituer un frein au</li> </ul>

## Diagnostic PSN

---

		développement des entreprises
		<ul style="list-style-type: none"><li>• L'absence de limite d'âge pour la perception des aides surfaciques de la PAC peut représenter un frein à la transmission.</li></ul>

---

<sup>i</sup> 30% des installations aidées en 2016, 38% en 2017, 41% en 2018. Source : Panorama des installations avec DJA en Occitanie pour l'année 2017 – DRAAF Occitanie

<sup>ii</sup> + 25% entre 2012 et 2015

<sup>iii</sup> Plus d'un tiers des exploitants installés en 2016. Source : MSA, traitement ODR et Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie

<sup>iv</sup> Observatoire de l'installation et de la transmission des Chambres d'Agriculture

<sup>v</sup> Source : memento de la statistique agricole 2019 – DRAAF Occitanie

<sup>vi</sup> Beaucoup d'installation hors cadre dans la filière maraîchage : 83% pour les exploitations aidées en 2017, une transmission plus familiale pour la filière élevage : 25% de hors cadre dans les installations aidées en 2017, etc.

<sup>vii</sup> 48%, contre 44% au plan national, Indicateur de contexte C23

<sup>viii</sup> Baisse constatée de 10 points entre 2014 et 2017, Source : Rapports annuels de mise en œuvre des PDR LR et MP 2018

<sup>ix</sup> Observatoire de l'installation et de la transmission des Chambres d'Agriculture

<sup>x</sup> La taille moyenne des exploitations agricoles continue de progresser (+ 11% entre 2010 et 2013, où elle s'établit à 47 hectares). Il existe une forte variabilité intra régionale liée aux différences de systèmes d'exploitation (moyenne de 35 ha à l'Est et 58 ha à l'ouest. Source : indicateur de contexte C17. La SAU moyenne par chef d'exploitation installé en 2016 est de 27 hectares.

<sup>xi</sup> 42% de la SAU en 2010. Source : Agreste, traitement Région Occitanie

<sup>xii</sup> Environ 20% des installations aidées en 2017/2018 contre près de 30% des exploitations régionales. Source : memento de la statistique agricole 2019 – DRAAF Occitanie

<sup>xiii</sup> Source : memento de la statistique agricole 2019 – DRAAF Occitanie

<sup>xiv</sup> Source Direction générale des finances publiques, 2018, traitement Blézat consulting

<sup>xv</sup> Source : Corine LandCover 2012